



Le président national attendu

À la tête d'une association réunissant 30 000 membres, Jean Kiffer, le président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPS), a pris son bâton de pèlerin pour rencontrer les différentes associations locales. Il sera présent au Havre le 18 avril. De retour de Bruxelles, il fera un point devant les adhérents de l'Association des pêcheurs plaisanciers Le Havre (APPLH) que préside Daniel Thomas.

Une pêche menacée

La pêche de loisir a été malmenée ces derniers mois. D'abord avec une menace sur la pêche aux bars. « *Il a été évoqué un moment donné une restriction d'une prise par jour et par bateau. Si nous sommes conscients qu'il faut préserver la réserve halieutique, ce quota imposé ne pouvait nous satisfaire* », rappelle Daniel Thomas. Finalement, les pêcheurs, soutenus par certains députés, sont intervenus au plus haut niveau pour faire fléchir les instances européennes. Les cinq fédérations qui encadrent la discipline ont fait circuler des pétitions. Un combat qui a porté ses fruits puisque l'Europe, dans un récent décret, autorise désormais trois bars par jour et par pêcheur à bord.

« Le texte ne fait pas état de notion de taille. À notre avis, c'est un oubli d'autant que c'est un sujet qui a fait débat entre les amateurs et les professionnels. Notre fédération a donné des consignes très strictes en nous demandant, depuis deux ans, de ne pas prélever des spécimens de moins de 42 centimètres. Les professionnels peuvent pêcher des bars de 36 centimètres. Dans le même but, on se refuse de pêcher le bar du 1er janvier au 30 avril, autrement dit pendant la période de reproduction et, surtout, nous ne pêchons pas dans les frayères. C'est une question de bon sens que les professionnels devraient partager. »

Des permis annoncés

La rencontre avec Jean Kiffer ne va pas s'articuler exclusivement autour de la question du bar. D'autres sujets sensibles inquiètent le monde de la plaisance. L'idée de rendre payant les mouillages forains est inacceptable pour les plaisanciers. Localement, les adhérents de l'APPLH ne comprennent pas, non plus, pourquoi la pêche aux coquillages filtrants (coques, moules, couteaux...) est interdite dans une zone comprise entre Le Havre et Antifer alors qu'elle est autorisée de l'autre côté de l'estuaire. « *Nous sommes évidemment extrêmement vigilants sur les consignes sanitaires mais, dans ce cas précis, nous voudrions comprendre cette différence de traitement.* »

Jean Kiffer va aussi aborder la position des autorités qui voudraient faire passer un permis pour pouvoir prendre la barre d'un voilier ou encore un autre permis de pêche pour les plaisanciers.

Pratique

Réunion avec Jean Kiffer, le samedi 18 avril à 10 h salle Cassin,

130, rue Anatole-France.